

Réf : DCM202543

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	22

Date de la convocation : 20/05/2025

Notifiée aux élus le : 20/05/2025

Date de l'affichage : 20/05/2025

SÉANCE LUNDI 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-SIX MAI à 18H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 mai (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gilles TRAUJLET, 1^{er} Adjoint au Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Pierre MAUMÉJEAN à Jean-Claude CAMPOS

Christian LAPISARDI à Alain BAILLIEU

Michel AUSSANNAIRE à Gilles TRAUJLET

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Véronique BONVICINI, Stéphanie PIERRON, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Cédric BONATO et Joachim RAMS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BASCHIOU

OBJET :

DF - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « LA CAMARGUE A L'UNESCO »

Rapporteur : Jean-Claude CAMPOS, Maire-Adjoint délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est indiqué au conseil municipal que l'Association « La Camargue à l'Unesco » a sollicité le renouvellement de l'adhésion de la commune pour poursuivre sa participation à l'action de soutien visant à promouvoir et à concourir à l'inscription de la Camargue et du Delta du Rhône dans toutes leurs dimensions environnementales et socio-économiques au sein des réseaux Man and Biosphère (MAB) et au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le renouvellement de cette adhésion permettrait de continuer à soutenir les actions de l'association, notamment :

- Le soutien aux initiatives de la Réserve de biosphère MAB de Camargue – Delta du Rhône et des structures gestionnaires (Parc naturel régional de Camargue et Syndicat Mixte de protection et de gestion de la Camargue Gardoise),
- Les démarches en cours d'inscription au patrimoine commun immatériel de l'Unesco des cultures et coutumes camarguaises,
- La démarche de classement de la Réserve de Biosphère MAB de Camargue au Patrimoine Mondial de l'Unesco,
- L'implication des jeunes générations dans ces démarches.

En outre, l'association continuera de promouvoir les initiatives interrégionales de gestion et de conservation du patrimoine naturel et culturel à l'échelle de la Camargue géomorphologique et veillera à la prise en considération des objectifs de

développement durable des Nations Unies (ODD) dans les politiques publiques en Camargue.

Il est rappelé que cette adhésion prévoit le règlement d'une cotisation annuelle d'un montant de 10 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association « La Camargue à l'Unesco » et le règlement de chaque cotisation annuelle qui sera due en conséquence ;
- **De désigner** M. le Maire et ses élus délégués pour représenter la Ville d'Aigues-Mortes au sein de l'association ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association « La Camargue à l'Unesco » et le règlement de chaque cotisation annuelle qui sera due en conséquence ;
- **Désigne** M. le Maire et ses élus délégués pour représenter la Ville d'Aigues-Mortes au sein de l'association ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pour le Maire empêché, Gilles TRAUJLET
1^{er} Adjoint au Maire d'Aigues-Mortes



Résultats du vote :

Délibération 2025-43	DF – Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « la Camargue à l'Unesco »	Pour :	22	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication